

IMPORTANT :

Il convient nécessairement d'aviser la société Yvelin **avant le 31 décembre 2022** de votre volonté d'adhérer.

Merci de leur préciser également le délai nécessaire pour faire parvenir la délibération et la convention au Centre de Gestion dans le cadre de l'adhésion au contrat d'assurance groupe.

Cette information devra être faite avant le 31/12/2022 à l'adresse courriel de la société Yvelin suivante : administrationcontrats@yvelin.fr